



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nancy, 27 août 2019

Le Recteur de la région académique
Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs de l'éducation
nationale du département de
Meurthe-et-Moselle

Division des Etablissements et
de la Vie Scolaire
Bureau de la vie scolaire
1^{er} et 2nd degrés
Dossier suivi par
Amandine SAYONS

Téléphone
03.83.93.56.21

Fax
03.83.93.56.01

Mél.
amandine.sayons
@ac-nancy-metz.fr

4 Rue d'Auxonne
CS 72222
54042 Nancy cedex

Horaires d'ouverture:
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00
et de 13h00 à 17h00

Accueil téléphonique standard
03 83 93 56 00
jusqu'à 17h30

Objet : Opération "Le Parlement des Enfants", 24^{ème} édition - Année 2020.

Références : Note conjointe Assemblée Nationale et Ministère de l'éducation nationale du 25 juillet 2019.

J'ai l'honneur de vous informer que toutes les informations relatives au "Parlement des Enfants" 2019/2020 sont accessibles sur la page eduscol à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/parlementdesenfants>, ainsi que sur le site officiel : <http://www.parlementdesenfants.fr/>.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir, **dès à présent**, faire appel à candidature pour cette opération auprès des écoles de votre circonscription. Cette année, deux classes de CM2 seront retenues par circonscription législative.

Dans un premier temps, un dossier de candidature (modèle joint, comportant 2 pages) sera à transmettre par mail à l'adresse suivante : amandine.sayons@ac-nancy-metz.fr, revêtu de votre avis motivé, **avant le mardi 5 novembre 2019**, délai de rigueur.

A toutes fins utiles, vous trouverez également en annexe, toutes les informations essentielles de l'opération, la liste des circonscriptions électorales de Meurthe-et-Moselle faisant apparaître la correspondance entre celles-ci et les circonscriptions d'inspection de l'éducation nationale, et la liste précisant le découpage électoral par commune.

Enfin, je vous précise que dans le cas où aucune classe ne se serait portée candidate dans une circonscription électorale, il vous appartiendrait d'en désigner une.

Je vous remercie de votre collaboration et de votre attention sur ce dossier.

Pour le Recteur, et par délégation,
la Directrice Académique
des services de l'éducation nationale
de Meurthe et Moselle

signé

Emmanuelle COMPAGNON